

<i>Code branche</i> <b>ECPOL</b>	<b>Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</b> <b>EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES TECHNIQUES</b> <b>Régime technique - Session 2015/2016</b>	
<b>Épreuve écrite</b>	<i>Branche</i>  <b>Economie politique</b>	<i>Division / Section</i>  <b>SO</b>
<i>Durée épreuve</i> 2 heures		
<i>Date épreuve</i> 21/09/2016		

**Numéro de candidat :**

Le questionnaire comporte 3 parties:

Partie 1 :	Droit du travail	30 points
Partie 2 :	Calcul des salaires et financement de la sécurité sociale	15 points
Partie 3 :	Gestion financière des ménages	15 points
	<b>TOTAL</b>	<b>60 points</b>

# Première partie

## Droit du travail (30 points)

### Sujet 1 : Questions théoriques (12 points)

1. Enumérez les différentes sources nationales du droit du travail en respectant leur hiérarchie ! (4)

.....

.....

.....

.....

2. Donnez une définition du contrat de travail ! (3)

.....

.....

.....

.....

.....

3. Expliquez la notion de « contrat de mission » dans le contexte du travail intérimaire ! (3)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Qu'est-ce qu'on entend par une démission ? (2)

.....

.....

.....

## Sujet 2 : Cas pratique (18 points)

En décembre 2014, Gilles Prinz, récemment engagé par Romain Tilt en tant que menuisier qualifié, vient de se blesser gravement lors d'un événement sportif. Son incapacité de travail est estimée à six mois. Romain, n'ayant d'autre salarié, se met à la recherche d'une personne pouvant remplacer M. Prinz pendant son absence prolongée. C'est par l'intermédiaire de l'ADEM qu'il arrive à trouver la personne recherchée. Il s'agit de Claude Steier, 34 ans, habitant Yutz (F) et possédant une expérience professionnelle dans les métiers du bois depuis plusieurs années. Le contrat de travail suivant est signé :

### CONTRAT DE TRAVAIL

Entre les parties soussignées :

- 1 La société MENUISERIE ARTISANALE ROMAIN TILT S.à.r.l. établie à L-8006 BERTRANGE inscrite au Registre de commerce et des sociétés de LUXEMBOURG sous le n° 47-EA-167398-45 représentée par son gérant Romain TILT,

ci-après désigné(e) « l'employeur »

et

2. Monsieur CLAUDE STEIER né le 25/06/1981 à THIONVILLE (F) demeurant à L-57557 YUTZ (F)

ci-après désigné « le salarié »

il est conclu le présent contrat de travail à durée déterminée tel que prévu par le Code du Travail aux conditions suivantes :

#### Article 1 : Nature de l'emploi

L'employeur engage le salarié en qualité de MENUISIER . En cette qualité, le salarié exécutera le travail suivant :

CREATION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MEUBLES ET AUTRES ARTICLES DE MENUISERIE

L'employeur se réserve néanmoins de tout temps le droit d'affecter le salarié au travail qui répond le mieux à ses aptitudes et aux nécessités du service.

#### Article 2 : Lieu de l'emploi

Le lieu de travail est situé à MAISON 17, L-8006 BERTRANGE.

L'employeur se réserve cependant de tout temps le droit de changer le lieu du travail du salarié suivant les besoins du service. Le salarié ne s'oppose pas à une mutation à l'étranger si les besoins de l'entreprise de l'employeur devaient le requérir.

### **Article 3 : Durée du contrat**

L'engagement prend cours à partir du 02/01/2015 .

De manière générale, les parties peuvent convenir de renouveler le présent contrat de travail au maximum deux fois sans que la durée totale du contrat, renouvellements compris, ne puisse excéder 24 mois.

### **Article 4 : Horaire du travail**

L'horaire normal de travail est de 50 heures/semaine respectivement de 10 heures/jour. Il pourra cependant varier en fonction des besoins et sur ordre de l'employeur et ceci sous respect de la législation en vigueur.

### **Article 5 : Rémunération**

Le traitement mensuel brut du salarié correspond au travail fourni, soit 40 heures/semaine en moyenne, est fixé à 1.622,96 euros, indice 775,17 .  
Le salaire est payé à la fin du mois.

### **Article 6 : Congés**

Le salarié a droit à 20 jours de congés payés par année.

Le congé est pris selon les désirs du salarié pour autant que ceux-ci soient conciliables avec les désirs des autres salariés et avec le fonctionnement de l'entreprise.

### **Article 7 : Fin du contrat de travail**

Il peut être mis fin au présent contrat de travail soit par accord des parties, soit par force majeure, soit pour faute grave.

### **Article 8 : Dispositions générales**

Pour toute difficulté ayant trait à une hypothèse non réglementée par le présent contrat, les parties se réfèrent expressément à la législation en vigueur réglementant le contrat de travail et notamment la loi modifiée du 24 mai 1989 ainsi que la convention collective réglementant la profession de MENUISIER .

Etabli à BERTRANGE , le 26/01/2015 en autant d'exemplaires que de parties contractantes, chaque partie reconnaissant avoir obtenu un exemplaire.

L'employeur

ROMAIN TILT

Le salarié

CLAUDE STEIER

1. Quel type de contrat le patron voulait-il établir avec Claude Steier ? Expliquez ! (2)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2. Relevez ci-dessous 7 irrégularités mentionnées dans le contrat ! (7)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

En janvier 2016, confronté à l'augmentation exponentielle des demandes qui s'adressent à son entreprise, Romain TILT envisage de recruter deux nouveaux salariés, Raoul VIRILON et Anabelle KRAMER pour lui prêter un coup de main dans les activités courantes de l'entreprise. Ils signent des contrats à durée indéterminée avec entrée en service le 4 janvier 2016 et une période d'essai de 3 semaines.

Cependant, le 8 janvier, Mme KRAMER tombe malade et remet un certificat médical d'une semaine. M. TILT décide alors de la licencier dès son retour, avec un préavis de 2 jours.

3. Est-ce que l'employeur a agi correctement dans ce cas ? Justifiez ! (2)

.....  
.....

Au cours de la même semaine, M. TILT apprend que son nouveau salarié, M. VIRILON s'est présenté en état d'ébriété sur son lieu de travail et a, devant témoins, menacé un client de mort. Pour se séparer de son salarié, M. TILT lui envoie la lettre de licenciement ci-dessous :

Bertrange, le 22 janvier 2016

**MENUISERIE ARTISANALE ROMAIN TILT S.à.r.l.**  
MAISON 17,  
L-8006 BERTRANGE

**RECOMMANDE**

Monsieur Raoul VIRILON  
1, rue de la forêt  
L- 4802 PETANGE

Objet : Résiliation de votre contrat de travail

Monsieur Virilon,

Par la présente, j'ai le regret de résilier votre contrat de travail conclu en date du 4 janvier 2016 avec effet immédiat.

Veillez agréer, Monsieur Virilon, l'expression de mes sentiments distingués.

Romain TILT

4. A quel type de licenciement, M. VIRILON est-il confronté ? (1)

.....  
.....

5. M. VIRILON veut faire déclarer le licenciement comme abusif, étant donné qu'il n'a pas été convoqué à un entretien préalable. Aura-t-il raison ? Expliquez ! (2)

.....  
.....

6. Relevez la/les irrégularité(s) présente(s) dans la lettre de licenciement de M. VIRILON ! (2)

.....  
.....

7. M. VIRILON a-t-il droit à des indemnités de départ ? Expliquez ! (2)

.....  
.....

## Deuxième partie

### Calcul des salaires et financement de la sécurité sociale (15 points)

Sujet 1 : Questions théoriques (6 points)

1. Quel est l'objet de l'assurance dépendance ? (4)

.....

.....

.....

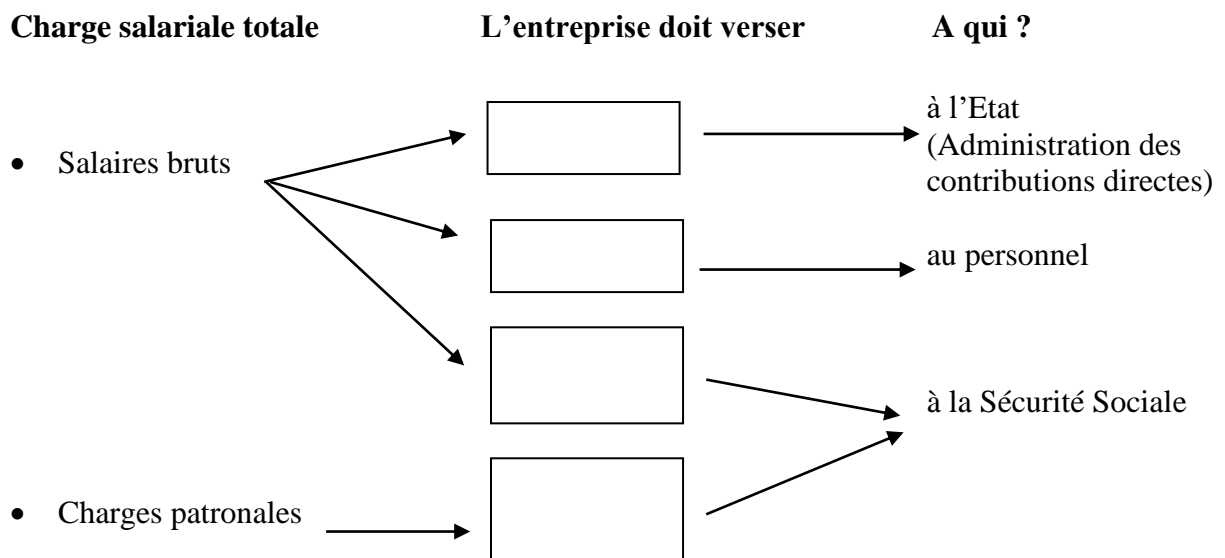
.....

.....

.....

.....

2. Répartissez la charge salariale totale en remplissant les cases vides ! (2)



## Sujet 2 : Décompte salarial (9 points)

Décompte de: Monsieur Tom Kraths

Nom Kraths  
 Prénom Tom  
 Matricule 19800905110  
 Etat civil divorcé depuis 2 ans – sans enfants  
 Salaire horaire brut 2,6969 € (indice 100)

Monsieur Kraths bénéficie d'une modération d'impôts mensuelle pour frais de déplacement de 66,00 €.

Informations supplémentaires :

Indice actuel : 775,17  
 SSM : 1.922,96 €

*Travail à faire : établir le décompte salarial de M. Kraths !*

Barème de la retenue mensuelle sur les salaires

2013				2013			
SALAIRE mensuel (arrondi au multiple inférieur de 5 EUR) MONATSLOHN (nach unten auf volle 5 EUR abgerundet)	Retenue d'impôt en EUR Steuerabzug in EUR			SALAIRE mensuel (arrondi au multiple inférieur de 5 EUR) MONATSLOHN (nach unten auf volle 5 EUR abgerundet)	Retenue d'impôt en EUR Steuerabzug in EUR		
	Classe d'impôt / Steuerklasse				Classe d'impôt / Steuerklasse		
	1	1A	2		1	1A	2
2840,00	358,30	215,40	92,20	3140,00	460,20	339,50	135,40
2845,00	359,90	217,40	92,80	3145,00	462,00	341,60	136,20
2850,00	361,50	219,30	93,50	3150,00	463,80	343,70	136,90
2855,00	363,10	221,20	94,10	3155,00	465,60	345,90	137,70
2860,00	364,70	223,20	94,80	3160,00	467,40	348,00	138,40
2865,00	366,30	225,10	95,40	3165,00	469,30	350,20	139,20
2870,00	367,90	227,00	96,00	3170,00	471,10	352,30	139,90
2875,00	369,50	228,90	96,70	3175,00	472,90	354,40	140,70
2880,00	371,10	230,90	97,30	3180,00	474,70	356,60	141,40
2885,00	372,70	232,80	98,00	3185,00	476,50	358,70	142,20
2890,00	374,30	234,70	98,60	3190,00	478,30	360,90	142,90
2895,00	375,90	236,60	99,20	3195,00	480,20	363,00	143,70
2900,00	377,60	238,60	99,90	3200,00	482,00	365,10	144,40
2905,00	379,20	240,50	100,50	3205,00	483,80	367,30	145,10
2910,00	380,80	242,40	101,20	3210,00	485,60	369,40	145,90
2915,00	382,40	244,30	101,80	3215,00	487,40	371,60	146,60
2920,00	384,00	246,40	102,50	3220,00	489,30	373,70	147,40
2925,00	385,60	248,40	103,20	3225,00	491,10	375,80	148,10
2930,00	387,20	250,50	104,00	3230,00	492,90	378,00	148,90
2935,00	388,90	252,60	104,70	3235,00	494,70	380,10	149,80
2940,00	390,60	254,70	105,50	3240,00	496,50	382,30	150,60
2945,00	392,30	256,80	106,20	3245,00	498,40	384,40	151,50
2950,00	394,00	258,90	107,00	3250,00	500,20	386,50	152,30
2955,00	395,70	260,90	107,70	3255,00	502,10	388,70	153,20
2960,00	397,50	263,10	108,40	3260,00	504,00	390,80	154,00
2965,00	399,20	265,10	109,20	3265,00	506,00	393,00	154,90
2970,00	400,90	267,20	109,90	3270,00	507,90	395,10	155,70
2975,00	402,60	269,30	110,70	3275,00	509,80	397,20	156,60
2980,00	404,30	271,40	111,40	3280,00	511,70	399,40	157,50
2985,00	406,00	273,40	112,20	3285,00	513,70	401,50	158,30

Remarque: au cas où le revenu imposable calculé ne se trouverait pas dans cet extrait, veuillez utiliser le montant forfaitaire suivant pour la retenue d'impôt: 300 €



Espace pour les calculs :

-----

-----

-----

-----

Nom et prénom du (de la) salarié(e):		Tom Kraths
Classe d'impôt:		
<b>Salaire brut mensuel:</b>		
- cotisations sociales	Taux	
assurance maladie		
prestations en espèces		
prestations en nature		
assurance pension		
- déductions fiche de retenue d'impôts :		
<b>Salaire imposable :</b>		
- impôts sur salaires:		
- impôts d'équilibrage budgétaire temporaire:		
+ déductions fiche de retenue d'impôts:		
- assurance dépendance		
<b>Salaire net :</b>		
+ crédit d'impôt		
<b>Salaire net à verser :</b>		

# Troisième partie

## Introduction aux crédits bancaires et gestion budgétaire des ménages (15 points)

### Questions théoriques (6 points)

1. Définissez l'hypothèque ! (3)

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quels sont les effets de la cession de salaire en cas de non-remboursement à l'échéance par le débiteur principal ? (3)

.....

.....

.....

.....

.....

### Exercice 1 (5 points)

Marc Dossard, employé administratif, touche un salaire annuel net de 48.600 €. Son épouse Michèle Renard s'occupe de la garde de leur enfant Metti, âgé de 6 ans, pour lequel ils reçoivent des allocations familiales de 300 € par mois. Ils ont contracté un prêt hypothécaire pour financer leur appartement à Mersch (mensualités de 1.400 €). L'électricité (150 €) et le chauffage (450 €) sont payés trimestriellement, les frais de télécommunications (GSM, Téléphone fixe, Internet) de 150 € sont payés mensuellement. Marc est encore en train de rembourser mensuellement son prêt à la consommation pour l'achat d'une voiture (300 €). Il utilise sa voiture privée pour se rendre au travail (90 € de dépenses en carburant par mois). Les primes d'assurance annuelles s'élèvent à 900 € pour la voiture et 600 € pour l'appartement. Le budget vêtements du couple s'élève à 1.000 € par mois. Les frais d'alimentation s'élèvent à 1.200 € par trimestre et le budget prévu pour les vacances d'été est de 3.600 €.

1. Calculez le revenu disponible du couple à l'aide du plan budgétaire ci-dessous. (2)

<b>Plan budgétaire</b>	
<b>Revenus mensuels</b>	
<i>Salaire net</i>	
<i>Salaire net du conjoint</i>	
<i>Allocations familiales</i>	
<i>Loyers perçus</i>	
<i>Autres revenus</i>	
<b>Total du revenu disponible</b>	
<b>Dépenses mensuelles</b>	
<i>Loyer(s) à payer</i>	
<i>Charges locatives</i>	
<i>Pension alimentaire à payer</i>	
<i>Produits alimentaires et d'entretien</i>	
<i>Téléphone, GSM, Fax, Internet</i>	
<i>Frais médicaux et pharmaceutiques</i>	
<i>Carburant-voiture</i>	
<i>Abonnement-journaux, Illustrés</i>	
<i>Cigarettes, Tabac</i>	
<i>Assurances</i>	
<i>Autres dépenses mensuelles</i>	
<b>Total des dépenses mensuelles</b>	
<b>Dépenses périodiques</b>	
<i>Eau</i>	
<i>Electricité</i>	
<i>Chauffage</i>	
<i>Taxes communales</i>	
<i>Assurance complémentaire pension</i>	
<i>Taxe de circulation voiture</i>	
<i>Autres dépenses périodiques</i>	
<b>Total des dépenses périodiques</b>	
<b>Engagements mensuels</b>	
<i>Mensualité sur prêt hypothécaire</i>	
<i>Mensualité sur prêt personnel</i>	
<b>Total des engagements mensuels</b>	
<b>Solde moyen disponible</b>	

Espace pour des calculs éventuels :

.....

.....

.....

2. Marc, musicien passionné, pense à l'acquisition d'un studio à Bertrange pour enregistrer les disques de son groupe Pop-Rock. La mensualité à rembourser sur le prêt immobilier serait de 1.000 € par mois. Le banquier va-t-il accorder ce nouveau crédit bancaire ? Justifiez votre réponse sur base du calcul du taux d'endettement. (1)

.....

.....

.....

.....

3. Comment caractérisez-vous la situation financière du couple ? (2)

.....

.....

.....

.....

.....

**Exercice 2 (4 points)**

Afin de financer l'acquisition d'un appartement, vous souscrivez un emprunt indivis de 300'000 €, remboursable par 240 mensualités constantes de 1.575,13 € (taux annuel 2,40%).

1. Présentez les deux premières lignes du tableau d'amortissement ! (2)

Période					
1					
2					

Espace pour des calculs éventuels :

.....

.....

.....

2. Quelle aurait été la mensualité si le taux d'intérêt proposé par la banque avait été de 3,60% (au lieu de 2,40%) ? (2)

.....

.....

.....

.....